Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 019-200066744-20260129-20260104A-DE

HAUTE CORRÈZE COMMUNAUTÉ

Délibération n°2026-01-04a

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.5

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Concours, subvention et participations au titre de l'année 2026

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	61
Pouvoirs	8
Votants	69

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier 2026, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 19 janvier 2026 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Gilles Barbe est nommé secrétaire de séance.

Élus :

Étaient présents (61) :

Alphonsout Jean-Paul ; Arfeuillère Christophe ; Aubessard Anne-Marie ; Barbe Gilles ; Barbe Patrice ; Bauvy Claude ; Beynat Audrey ; Bivert Frédéric ; Brindel Stéphane ; Brugère Jeremy ; Brugère Philippe ; Bujon Marc ; Chaumont Michelle ; Chaveroux Mathieu ; Chevalier Aline ; Chevalier Pierre ; Cornelissen Jacqueline ; Cornelissen Tony ; Coudert Nadine ; Coutaud Pierre ; Delbègue Jean-Pierre ; Delibit Sandra ; Delpy Daniel ; Devallière Sébastien ; Faugeron Guy ; Fiancette Yoann ; Fonfrede Alain ; Gantheil Robert ; Gibouret-Lambert Aurélie ; Guitard Jean-Pierre ; Jabiol Monique ; Jouve Nicolas ; Junisson Mady ; Laurent Nathalie ; Lepage Marie-Claude ; Loche Gérard ; Loge Jean-François ; Magrit Gilles ; Mathes Pierre ; Mazière Daniel ; Michelon Jean-Marc ; Michon Jean-François ; Monteil Christiane ; Montigny Pascal ; Padilla-Ratelade Marilou ; Pannetier Martine ; Pelat Philippe ; Pesteil Michel ; Peyraud Stéphane ; Rebuzzi Franck ; Roche Philippe ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Saugeras Jean-Pierre ; Saugeras Michel ; Sauviat Jean-Marc ; Talvard Françoise ; Tur Christophe ; Valibus Michèle ; Ventadour Elisabeth ; Ziolo Eric.

Ont donné pouvoir (8) :

Badia Maryse ; Beaumont Didier ; Bringoux Jeanine ; Briquet Isabelle ; Calla Tony ; Le Royer Sandrine ; Ratelade François ; Sivade Alain.

Étaient excusés (32) :

Arnaud Gérard ; Betoule Philippe ; Bézanger Joël ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Cronnier Pierrick ; Escurat Daniel ; Galland Baptiste ; Gautier Stéphanie ; Granet Henri ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Le Gall Nathalie ; Louradour Pierrick ; Miermont Dominique ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Parrain Céline ; Pellen Monique ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ribeiro Sophie ; Soulefour Marie-Christine ; Vimon Barbara.

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 019-200066744-20260129-20260104A-DE

HAUTE CORRÈZE COMMUNAUTÉ

Le président présente les concours, subventions et participations au titre de l'année 2026.

1. Compte 6281 : Concours divers

Organisme	Montant
Fibois	400,00 €
TOTAL	**400,00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

A l'unanimité	
Votants	69
Pour	69
Contre	0
Abstention	0

2. Compte 65568 : Autres contributions

Organisme	Montant
Syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour	100 293,60 €
TOTAL	**100 293,60 €**

Christophe Arfeuillère (détient un pouvoir) ; Philippe Roche ; Aurélie Gibouret Lambert ; Philippe Brugère ; Frédéric Bivert ; Tony Cornelissen ; Gilles Magrit ; Eric Ziolo (détient un pouvoir) ; Alain Fonfrede ; Pierre Coutaud ; Jean-François Loge ; Pierre Chevalier ; Jean-Marc Michelon (détient un pouvoir) ; Franck Rebuzzi (détient un pouvoir) ; Jean-Pierre Guitard ; Jacqueline Cornelissen ; Mady Junisson et Jean-Pierre Delbègue ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

A l'unanimité	
Votants	47
Pour	47
Contre	0
Abstention	0

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 019-200066744-20260129-20260104A-DE

HAUTE CORRÈZE COMMUNAUTÉ

Organisme	Montant
Syndicat mixte du PNR	23 093,00 €
TOTAL	**23 093,00 €**

Philippe Brugère ; Tony Cornelissen ; Alain Fonfrède ; Marc Bujon et Pascal Montigny ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

A l'unanimité	
Votants	64
Pour	64
Contre	0
Abstention	0

Organisme	Montant
SYMA 89	177 480,00 €
TOTAL	**177 480,00 €**

Pierre Chevalier ; Christophe Arfeuillère (détient un pouvoir); Jacqueline Cornelissen ; Alain Fonfrède ; Jean-Pierre Saugeras et Éric Ziolo (détient un pouvoir) ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

A l'unanimité	
Votants	61
Pour	61
Contre	0
Abstention	0

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 019-200066744-20260129-20260104A-DE

HAUTE CORRÈZE COMMUNAUTÉ

Organisme	Montant
Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités	5 000,00 €
TOTAL	**5 000,00 €**

Montigny Pascal ne prend part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

A l'unanimité	
Votants	68
Pour	68
Contre	0
Abstention	0

Organisme	Montant
Syndicat mixte DORSAL	2 165,00 €
Agence d'attractivité de la Creuse	1 200,00 €
TOTAL	**3 365,00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

A l'unanimité	
Votants	69
Pour	69
Contre	0
Abstention	0

3. Compte 657382 : Organismes publics divers

Organisme	Montant
Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole Haute-Corrèze – Lycée de Neuvic financement Bachelor	7 500,00 €
Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole Haute-Corrèze – Lycée forestier de Meymac – Fête de la forêt	2 000,00 €
TOTAL	**9 500,00 €**

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 019-200066744-20260129-20260104A-DE

HAUTE CORRÈZE COMMUNAUTÉ

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

A l'unanimité	
Votants	69
Pour	69
Contre	0
Abstention	0

4. Compte 65748 : Subventions aux organismes de droit privé – autres personnes droit privé

Organisme	**Montant**
Ecole Musique Théadamuse	175 000,00 €
TOTAL	**175 000,00 €**

Mady Junisson et Eric Ziolo (détient un pouvoir) ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

A l'unanimité	
Votants	66
Pour	66
Contre	0
Abstention	0

ENVELOPPE RIAC	
Organisme	**Montant**
Au Beau Milieu	12 500,00 €
La Fabrique à initiative	8 000,00 €
France active	3 000,00 €
AIRELLE	6 000,00 €
Association Gorges de Haute-Dordogne	5 000,00 €
GRAPE	500,00 €
TOTAL ENVELOPPE RIAC	**35 000,00 €**

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 019-200066744-20260129-20260104A-DE

HAUTE CORRÈZE COMMUNAUTÉ

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

A l'unanimité	
Votants	69
Pour	69
Contre	0
Abstention	0

ENVELOPPE RIAC	
Organisme	**Montant**
Office de Commerce et d'Artisanat de Haute-Corrèze	15 000,00 €
TOTAL ENVELOPPE RIAC	**15 000,00 €**

Jean-Pierre Saugeras, Christophe Arfeuillère (détient un pouvoir) et Michelle Chaumont ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

A l'unanimité	
Votants	65
Pour	65
Contre	0
Abstention	0

ENVELOPPE RIAC	
Organisme	**Montant**
Association Coup de Main	5 000,00 €
TOTAL ENVELOPPE RIAC	**5 000,00 €**

Laurent Sarfati ne prend part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 019-200066744-20260129-20260104A-DE

Délibération n°2026-01-04a

HAUTE CORRÈZE COMMUNAUTÉ

A l'unanimité	
Votants	68
Pour	68
Contre	0
Abstention	0

ENVELOPPE RIAC	
Organisme	**Montant**
AILE	5 000,00 €
TOTAL ENVELOPPE RIAC	**5 000,00 €**

Montigny Pascal ne prend part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

A l'unanimité	
Votants	68
Pour	68
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré en séance, jeudi 29 janvier 2026

Le Président,
Pierre Chevalier

Signé par **Pierre CHEVALIER** le 09/02/2026 12:13 +0100

HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ

Publié le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 019-200066744-20260129-20260104A-DE

Délibération n°2026-01-04a
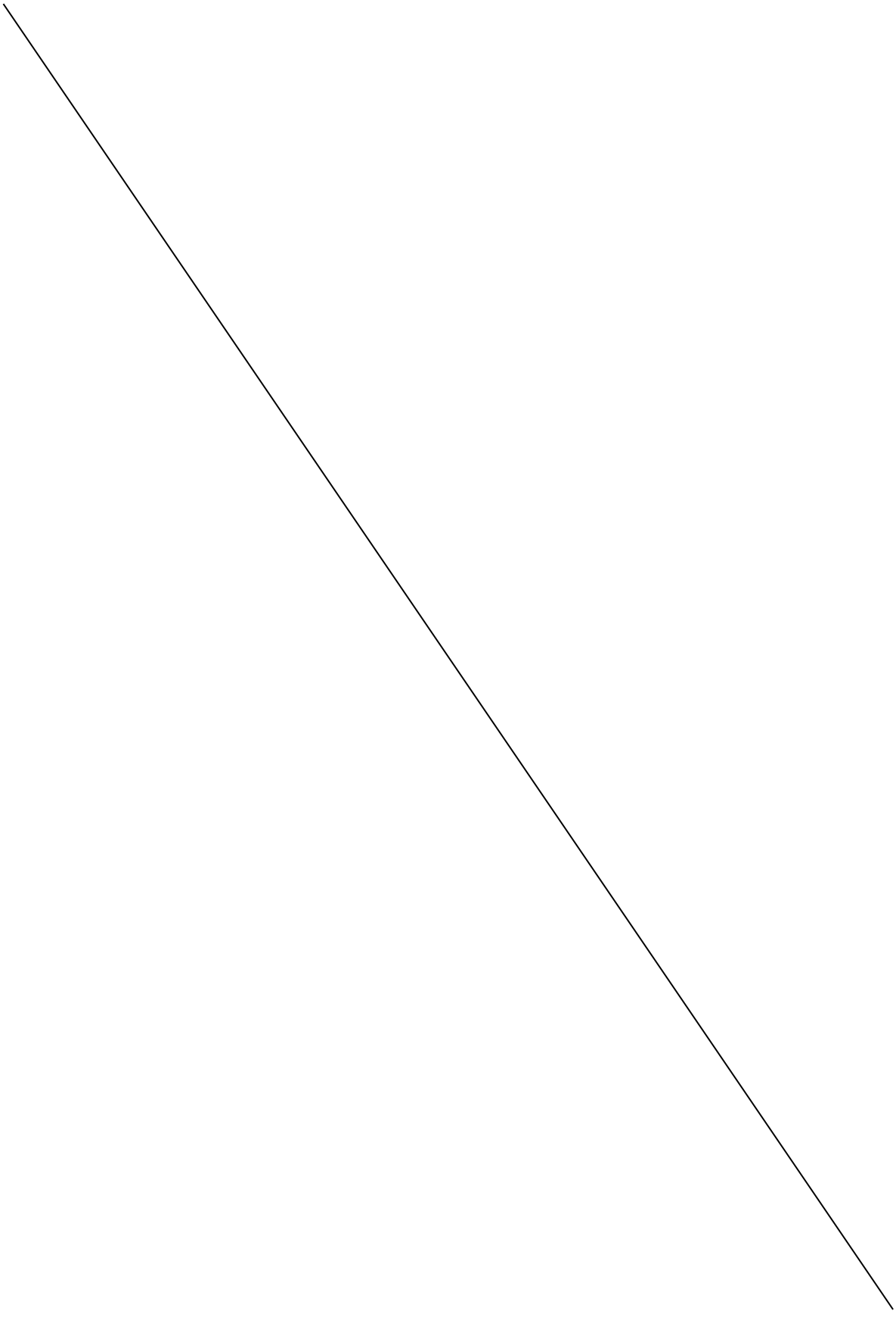
HAUTE CORRÈZE COMMUNAUTÉ